

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

Séance du 28 juin 2022

Le 28 juin 2022 à 17h30, le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Serge PEROTTINO, Président, Monsieur Nicolas BAZZUCCHI a été désigné secrétaire de séance.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Nicolas BAZZUCCHI ; Jean-Jacques COULOMB ; Bernard DESTROST ; Gérard GAZAY ; Magali GIOVANNANGELI ; Michel LAN ; Jean-Marie LEONARDIS ; Danielle MENET ; Yves MESNARD ; Véronique MIQUELLY ; José MORALES ; Serge PEROTTINO ; Patrick PIN ; Alain ROUSSET

Etaient représentés :

Sophie AMARANTINIS représentée par Gérard GAZAY
Rémi MARCENGO représenté par Serge PEROTTINO

CT4/280622/12

Sur le rapport de Jean-Marie LEONARDIS

Budget annexe "Collecte et traitement des déchets unifié des territoires Marseille-Provence, Pays d'Aubagne et de l'Etoile et Pays de Martigues." - Approbation du compte de gestion de l'exercice 2021

En application de l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'arrêté des comptes 2021 du budget annexe « collecte et traitement des déchets unifié » est constitué par le vote du Conseil de la Métropole, avant le 30 juin 2022, du compte administratif du budget annexe « collecte et traitement des déchets unifié ».

Conformément à l'article L5217-10-10 de ce même code, préalablement à l'adoption du compte administratif, le Conseil de la Métropole doit arrêter le compte de gestion de l'exercice clos établi et transmis par Monsieur le Receveur des Finances Publiques.

Le compte de gestion du Comptable Public constitue le document de synthèse qui présente les résultats de l'exercice et retrace l'évolution du patrimoine de la Métropole entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'exercice.

Monsieur le Receveur des Finances de la Métropole Aix-Marseille-Provence a remis, à fin d'approbation, les comptes de gestion des budgets annexes suivants :

- Budget annexe « collecte et traitement des déchets unifié » des Territoires Marseille-Provence, Pays d'Aubagne et de l'Etoile et Pays de Martigues ;
- Budget annexe « CT4 - traitement déchets – Mentaure » du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

Est en cours de clôture le budget annexe « CT4 - traitement déchets – Mentaure » du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile » sur l'exercice 2021, aucune prévision et aucune écriture comptable n'ont été effectuées sur ce budget. La délibération FBPA 021-10472/21/CM du 7 octobre 2021 a acté la dissolution de ce budget à l'issue de l'exercice 2019.

Les identités de valeur entre le compte de gestion et le compte administratif du budget listé ci-avant ont été vérifiées.

Au vu de ce qui précède, Monsieur le Président propose au Conseil de Territoire de donner un avis favorable à la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération FBPA 014-8286/20/CM du 23 juillet 2020 relative à la dissolution du budget annexe déchets Mentaure du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile et intégré au budget annexe Collecte et Traitement de Dchets du CT1 ;
- La délibération FBPA 030-8635/20/CM relative Renommage du Budget Annexe Collecte et Traitement des Déchets CT 1 en Budget Annexe Collecte et Traitement des Déchets unifié des territoires Marseille-Provence, Pays d'Aubagne et de l'Etoile et Pays de Martigue.
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille Provence du 27 juin 2022 ;
- L'avis du conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile du 28 juin 2022 ;
- L'avis du conseil de Territoire du Pays de Martigues du 23 juin 2022.

Où le rapport ci-dessus,

Considérant

- Après s'être fait présenter le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer du budget annexe « collecte et traitement des déchets unifié » ;
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

DECIDE

Article 1 :

Les résultats de clôture de l'exercice 2021 du compte de gestion du budget annexe « collecte et traitement des déchets unifié » des Territoires Marseille-Provence, Pays d'Aubagne et de l'Etoile et Pays de Martigues sont les suivants :

Budget annexe « collecte et traitement des déchets » :

Section d'investissement	-6 268 380,91 euros
Section de fonctionnement	12 830 673,16 euros
Solde	6 562 292,25 euros

Article 2 :

Les résultats de clôture de l'exercice 2021 du compte de gestion du budget annexe « CT4 - traitement déchets – Mentaure » du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile sont les suivants :

Budget annexe « CT4 - traitement déchets – Mentaure »:
Section d'investissement 0,00 euro
Section de fonctionnement 0,00 euro
Solde 0,00 euro
Montant conforme au compte administratif de l'exercice 2019.

Article 3 :

Est déclaré le compte de gestion du budget annexe « collecte et traitement des déchets unifié » des Territoires Marseille-Provence, Pays d'Aubagne et de l'Etoile et Pays de Martigues, dressé par le Receveur pour l'exercice 2021, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur.

Est déclaré le compte de gestion du budget annexe « CT4 - traitement déchets – Mentaure » du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, dressé par le Receveur pour l'exercice 2021, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur.

AVIS FAVORABLE

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de territoire

Serge PEROTTINO